



Département de Seine-Saint-Denis

Mise à jour n°6 du Plan Local d'Urbanisme



**Vu pour être annexé à l'arrêté n°2021/005
prescrivant la mise à jour n°6 du Plan Local
d'Urbanisme de la Commune du Blanc-Mesnil**

ARRÊTÉ N°2021/005
PRESCRIVANT LA MISE A JOUR N°6 DU PLAN
LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DU
BLANC-MESNIL

Le Président de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol,

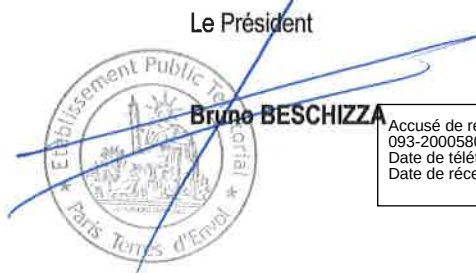
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-43, L.153-60, R.153-18, R.151-51, R.151-2 et R.151-3,
Vu le plan local d'urbanisme de la commune du Blanc-Mesnil approuvé le 22 novembre 2007 par délibération du conseil municipal,
Vu la délibération n°32 du conseil de territoire du 21 mars 2016 approuvant la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune du Blanc-Mesnil,
Vu l'arrêté n°2016/110 du Président de l'établissement public territorial (EPT) Paris Terres d'Envol en date du 8 septembre 2016 portant mise à jour n°1 du PLU du Blanc-Mesnil,
Vu l'arrêté n°2017/265 du Président de l'EPT Paris Terres d'Envol en date du 10 octobre 2017 portant mise à jour n°2 du PLU du Blanc-Mesnil,
Vu la délibération n°70 du conseil de territoire du 9 juillet 2018 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Blanc-Mesnil,
Vu l'arrêté n°2019/011 du Président de l'EPT Paris Terres d'Envol en date du 28 mars 2019 portant mise à jour n°3 du PLU du Blanc-Mesnil,
Vu l'arrêté n°2019/039 du Président de l'EPT Paris Terres d'Envol en date du 14 octobre 2019 portant mise à jour n°4 du PLU du Blanc-Mesnil,
Vu l'arrêté n°2020/049 du Président de l'EPT Paris Terres d'Envol en date du 18 décembre 2020 portant mise à jour n°5 du PLU du Blanc-Mesnil,
Vu la délibération n°7 du conseil de territoire du 1^{er} mars 2021 prenant en considération le projet d'aménagement du secteur de la Morée et instauration d'un périmètre de sursis à statuer,
Vu la délibération n°8 du conseil de territoire du 1^{er} mars 2021 prenant en considération le projet d'aménagement du secteur du centre-ville et instauration d'un périmètre de sursis à statuer,
Vu la délibération n°9 du conseil de territoire du 1^{er} mars 2021 prenant en considération le projet d'aménagement du secteur de la Molette et instauration d'un périmètre de sursis à statuer,
Vu les pièces du dossier ci-annexées,

ARRÊTE

- ARTICLE 1** Les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Blanc-Mesnil sont mises à jour à la date du présent arrêté conformément aux dispositions visées ci-dessus.
- ARTICLE 2** La mise à jour concerne la prise en compte de projets d'aménagement et l'instauration d'un périmètre de sursis à statuer sur les secteurs :
- de la Morée,
 - du centre-ville,
 - de la Molette.
- ARTICLE 3** Le dossier de PLU intégrant les mises à jour est tenu à la disposition du public à la direction de l'aménagement de la Mairie du Blanc-Mesnil et dans les locaux de l'EPT Paris Terres d'Envol (50 allée des Impressionnistes à Villepinte), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- ARTICLE 4** Le présent arrêté sera affiché au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol et en mairie du Blanc-Mesnil pendant un mois.
- ARTICLE 5** Le présent arrêté et le dossier de mise à jour du plan local d'urbanisme annexé à cet arrêté seront transmis :
- A la préfecture de la Seine-Saint-Denis,
 - A la Direction départementale des finances publiques de Seine-Saint-Denis.

Fait à Aulnay-sous-Bois, le **09 AVR. 2021**

Le Président


Bruno BESCHIZZA

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20210409-2021-005-AU
Date de télétransmission : 09/04/2021
Date de réception préfecture : 09/04/2021

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Présents : 63
Excusés : 14
Absents : 3
Nombre de membres en exercice : 80

REUNION DU 1^{ER} MARS 2021

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an **DEUX MILLE VINGT-ET-UN**, le **LUNDI PREMIER MARS** à **VINGT HEURES**, le conseil de territoire, dûment convoqué le **VINGT-TROIS FEVRIER DEUX MILLE VINGT-ET-UN**, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, M. BAILLON Jean-François, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BOUTHORS Jacqueline, Mme BRAHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, M. DESRUMAUX Denis, M. DRIEU Fleury, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. GESELL Quentin, M. GUYON Olivier, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, Mme LAGARDE Aude, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MANGIN Anthony, M. MARAN Max, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, M. MEIGNEN Thierry, Mme MEKKI Chérifa, Mme MENDES Odette, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. MUSQUET Jean-Marie, Mme PERRON Christine, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme SAGO Aïssa, M. SAULIERE Gilles, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, Mme YOUSSEF Mélissa, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DA COSTA Marie-Lyne, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, M. FERREIRA Lino, Mme JAOUANI Amel, M. LAGARDE Jean-Christophe, Mme LAGNEAU Muriel, Mme MABCHOUR Najet, Mme PINHEIRO Amélie.

AYANT DONNE POUVOIR A

Mme MAROUN Séverine, M. MIGNOT Didier, M. MUSQUET Jean-Marie, Mme MEYER Karine, Mme MEKKI Chérifa, M. MORIN Sébastien, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. BESCHIZZA Bruno, M. LAPORTE Pierre, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. BAILLON Jean-François, M. CANNAROZZO Frank,

ABSENTS

Mme BENAMMOUR Mériem, Mme MABIRE-LOISON Myriam, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. ATTIORI Olivier

DÉLIBÉRATION N°07 – URBANISME – LE BLANC-MESNIL – PRISE EN CONSIDERATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA MOREE ET INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE SURSIS A STATUER

Le conseil de territoire,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry MEIGNEN,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses article L.424-1-3°, R.151-52-13° et R.424-4
Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,
Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune du Blanc-Mesnil approuvé le 22 novembre 2007 par délibération du conseil municipal,
Vu la délibération n°32 du conseil de territoire du 21 mars 2016 approuvant la révision du PLU de la commune du Blanc-Mesnil,
Vu la délibération n°70 du conseil de territoire du 9 juillet 2018 approuvant la modification n°1 du PLU de la commune du Blanc-Mesnil,
Vu la délibération n°27 du conseil de territoire du 8 avril 2019 approuvant la convention d'intervention foncière avec l'EPIFIF comprenant un périmètre de veille foncière (avec études) dit « centre d'affaires Paris Nord » sur le secteur de la Morée,
Vu l'arrêté n°2016/110 du Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Terres d'Envol en date du 8 septembre 2016 portant mise à jour n°1 du PLU du Blanc-Mesnil,
Vu l'arrêté n°2017/265 du Président de l'EPT Paris Terres d'Envol en date du 10 octobre 2017 portant mise à jour n°2 du PLU du Blanc-Mesnil,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20210301-07-01-03-2021-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

Vu l'arrêté n°2019/011 du Président de l'EPT Paris Terres d'Envol en date du 28 mars 2019 portant mise à jour n°3 du PLU du Blanc-Mesnil,
Vu l'arrêté n°2019/039 du Président de l'EPT Paris Terres d'Envol en date du 14 octobre 2019 portant mise à jour n°4 du PLU du Blanc-Mesnil,
Vu l'arrêté n°2020/049 du Président de l'EPT Paris Terres d'Envol en date du 18 décembre 2020 portant mise à jour n°5 du PLU du Blanc-Mesnil,
Vu le périmètre et la liste des parcelles incluses dans ce périmètre annexée,

Considérant que le secteur de la Morée présente un enjeu d'aménagement stratégique, tant par sa situation sur le plan urbain que sur le plan réglementaire,

Considérant l'identification de ce secteur au sein du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU de la commune du Blanc-Mesnil comme l'un des principaux secteurs à enjeux et particulièrement en termes de renouvellement urbain,

Considérant que les réflexions menées sur ce site n'ont pu aboutir à ce jour à un projet d'aménagement global,

Considérant que les premières études font état d'un important potentiel de construction sur le secteur identifié et la nécessité de réaliser des équipements et infrastructures publics pour accompagner la mutation du site,

Considérant la nécessité de définir un périmètre de prise en considération permettant de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant les terrains inclus dans le périmètre de l'opération d'aménagement du secteur de la Morée, incluant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de ladite opération,

Après en avoir délibéré,

- **Prend en considération** le projet d'aménagement du secteur de la Morée,
- **Approuve** l'instauration du périmètre de prise en considération au titre de l'article L.424-1-3° du code de l'urbanisme sur le périmètre et les parcelles définis par le plan et la liste annexés à la présente délibération,
- **Décide** que la procédure du sursis à statuer pourra être appliquée, par décision motivée de la commune du Blanc-Mesnil, à toute demande d'autorisation de travaux, construction ou installation située à l'intérieur de ce périmètre,
- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à accomplir les procédures nécessaires pour permettre à la présente délibération de produire ses effets juridiques conformément au code de l'urbanisme et au code général des collectivités locales.

Adopté à la majorité

(74 voix pour, 3 voix contre)

Le président
Bruno BESCHIZZA



PRISE EN CONSIDERATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA MOREE ET INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE SURSIS A STATUER



Section+Numero	N°	Voie (RIVOLI)	Surface parcelle (m²)	Nature de culture
AD0043		AV DESCARTES	11287	
AD0145	183	AV DESCARTES	43271	SOL BATI
AD0147	4	RUE ANATOLE SIGONNEAU	480	SOL BATI
AD0148		RUE ANATOLE SIGONNEAU	455	SOL BATI
AD0154	183	AV DESCARTES	4171	SOL BATI
AD0155	183	AV DESCARTES	10440	SOL BATI
AD0162	1	RUE EDOUARD RENAULT	1644	SOL BATI
AD0163	3	RUE EDOUARD RENAULT	620	SOL BATI
AD0164	5	RUE EDOUARD RENAULT	602	SOL BATI
AD0165	9	RUE EDOUARD RENAULT	659	SOL BATI
AD0166	11	RUE EDOUARD RENAULT	659	
AD0167	13	RUE EDOUARD RENAULT	664	
AD0168	15	RUE EDOUARD RENAULT	524	SOL BATI
AD0169	15	RUE EDOUARD RENAULT	3657	SOL BATI
BI0011	9001	AV PABLO NERUDA	14808	SOL BATI
BI0013	4	RUE EDOUARD RENAULT	7681	SOL BATI
BI0014		RUE EDOUARD RENAULT	751	
BI0015	219	AV DESCARTES	19862	SOL BATI
BI0016	1	RUE EDOUARD RENAULT	71	SOL BATI
BI0024		AV PABLO NERUDA	95	SOL BATI
BI0025	11	RUE ANATOLE SIGONNEAU	113	
BI0027	9001	RUE ANATOLE SIGONNEAU	2779	SOL BATI
BI0029	4	RUE EDOUARD RENAULT	1715	
BI0030	4	RUE EDOUARD RENAULT	2695	
BI0031		RUE EDOUARD RENAULT	223	
BI0003	27	RUE EDOUARD RENAULT	1993	SOL BATI
BI0004	25	RUE EDOUARD RENAULT	358	
BI0005	25	RUE EDOUARD RENAULT	244	SOL BATI
BI0006		RUE EDOUARD RENAULT	397	TERRAIN A BATIR
BI0008		RUE EDOUARD RENAULT	287	SOL BATI
BI0009		RUE EDOUARD RENAULT	1849	
BI0010		RUE EDOUARD RENAULT	94	SOL BATI

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 63

Excusés : 14

Absents : 3

REUNION DU 1^{ER} MARS 2021

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le LUNDI PREMIER MARS à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le VINGT-TROIS FEVRIER DEUX MILLE VINGT-ET-UN, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, M. BAILLON Jean-François, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BOUTHORS Jacqueline, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, M. DESRUMAUX Denis, M. DRIEU Fleury, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. GESELL Quentin, M. GUYON Olivier, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, Mme LAGARDE Aude, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MANGIN Anthony, M. MARAN Max, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, M. MEIGNEN Thierry, Mme MEKKI Chérifa, Mme MENDES Odette, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. MUSQUET Jean-Marie, Mme PERRON Christine, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme SAGO Aïssa, M. SAULIERE Gilles, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, Mme YOUSSEF Mélissa, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DA COSTA Marie-Lyne, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, M. FERREIRA Lino, Mme JAOUANI Amel, M. LAGARDE Jean-Christophe, Mme LAGNEAU Muriel, Mme MABCHOUR Najet, Mme PINHEIRO Amélie.

AYANT DONNE POUVOIR A

Mme MAROUN Séverine, M. MIGNOT Didier, M. MUSQUET Jean-Marie, Mme MEYER Karine, Mme MEKKI Chérifa, M. MORIN Sébastien, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. BESCHIZZA Bruno, M. LAPORTE Pierre, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. BAILLON Jean-François, M. CANNAROZZO Frank,

ABSENTS

Mme BENAMMOUR Mériem, Mme MABIRE-LOISON Myriam, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. ATTIORI Olivier

DÉLIBÉRATION N°08 – URBANISME – LE BLANC-MESNIL – PRISE EN CONSIDERATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE SURSIS A STATUER

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry MEIGNEN,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses article L.424-1-3°, R.151-52-13° et R.424-4

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune du Blanc-Mesnil approuvé le 22 novembre 2007 par délibération du conseil municipal,

Vu la délibération n°32 du conseil de territoire du 21 mars 2016 approuvant la révision du PLU de la commune du Blanc-Mesnil,

Vu la délibération n°70 du conseil de territoire du 9 juillet 2018 approuvant la modification n°1 du PLU de la commune du Blanc-Mesnil,

Vu la délibération n°27 du conseil de territoire du 8 avril 2019 approuvant la convention d'intervention foncière avec l'EPPFIF comprenant un périmètre de veille foncière dit « Barbusse Sud - Pierre et Marie Curie »,

Vu l'arrêté n°2016/110 du Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Terres d'Envol en date du 8 septembre 2016 portant mise à jour n°1 du PLU du Blanc-Mesnil,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20210301-08-01-03-2021-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

Vu l'arrêté n°2017/265 du Président de l'EPT Paris Terres d'Envol en date du 10 octobre 2017 portant mise à jour n°2 du PLU du Blanc-Mesnil,
Vu l'arrêté n°2019/011 du Président de l'EPT Paris Terres d'Envol en date du 28 mars 2019 portant mise à jour n°3 du PLU du Blanc-Mesnil,
Vu l'arrêté n°2019/039 du Président de l'EPT Paris Terres d'Envol en date du 14 octobre 2019 portant mise à jour n°4 du PLU du Blanc-Mesnil,
Vu l'arrêté n°2020/049 du Président de l'EPT Paris Terres d'Envol en date du 18 décembre 2020 portant mise à jour n°5 du PLU du Blanc-Mesnil,
Vu le périmètre et la liste des parcelles incluses dans ce périmètre annexée,

Considérant que le secteur du centre-ville présente un enjeu d'aménagement stratégique par sa situation sur le plan urbain,

Considérant l'identification de ce secteur au sein du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU de la commune du Blanc-Mesnil comme l'un des principaux secteurs à enjeux et particulièrement en termes de renouvellement urbain,

Considérant que les premières études font état d'un important potentiel de construction sur le secteur identifié et la nécessité de réaliser des équipements et infrastructures publics pour accompagner la mutation du site,

Considérant la volonté de la commune du Blanc-Mesnil de faire évoluer les linéaires commerciaux présents dans le périmètre,

Considérant la nécessité de définir un périmètre de prise en considération permettant de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant les terrains inclus dans le périmètre de l'opération d'aménagement du secteur du centre-ville, incluant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de ladite opération,

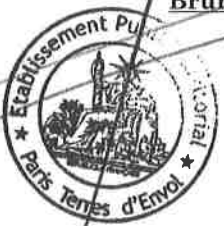
Après en avoir délibéré,

- **Prend en considération** le projet d'aménagement du secteur du centre-ville.
- **Approuve** l'instauration du périmètre de prise en considération au titre de l'article L.424-1-3° du code de l'urbanisme sur le périmètre et les parcelles définis par le plan et la liste annexés à la présente délibération.
- **Décide** que la procédure du sursis à statuer pourra être appliquée, par décision motivée de la commune du Blanc-Mesnil, à toute demande d'autorisation de travaux, construction ou installation située à l'intérieur de ce périmètre,
- **Autorise** le Président à accomplir les procédures nécessaires pour permettre à la présente délibération de produire ses effets juridiques conformément au code de l'urbanisme et au code général des collectivités locales.

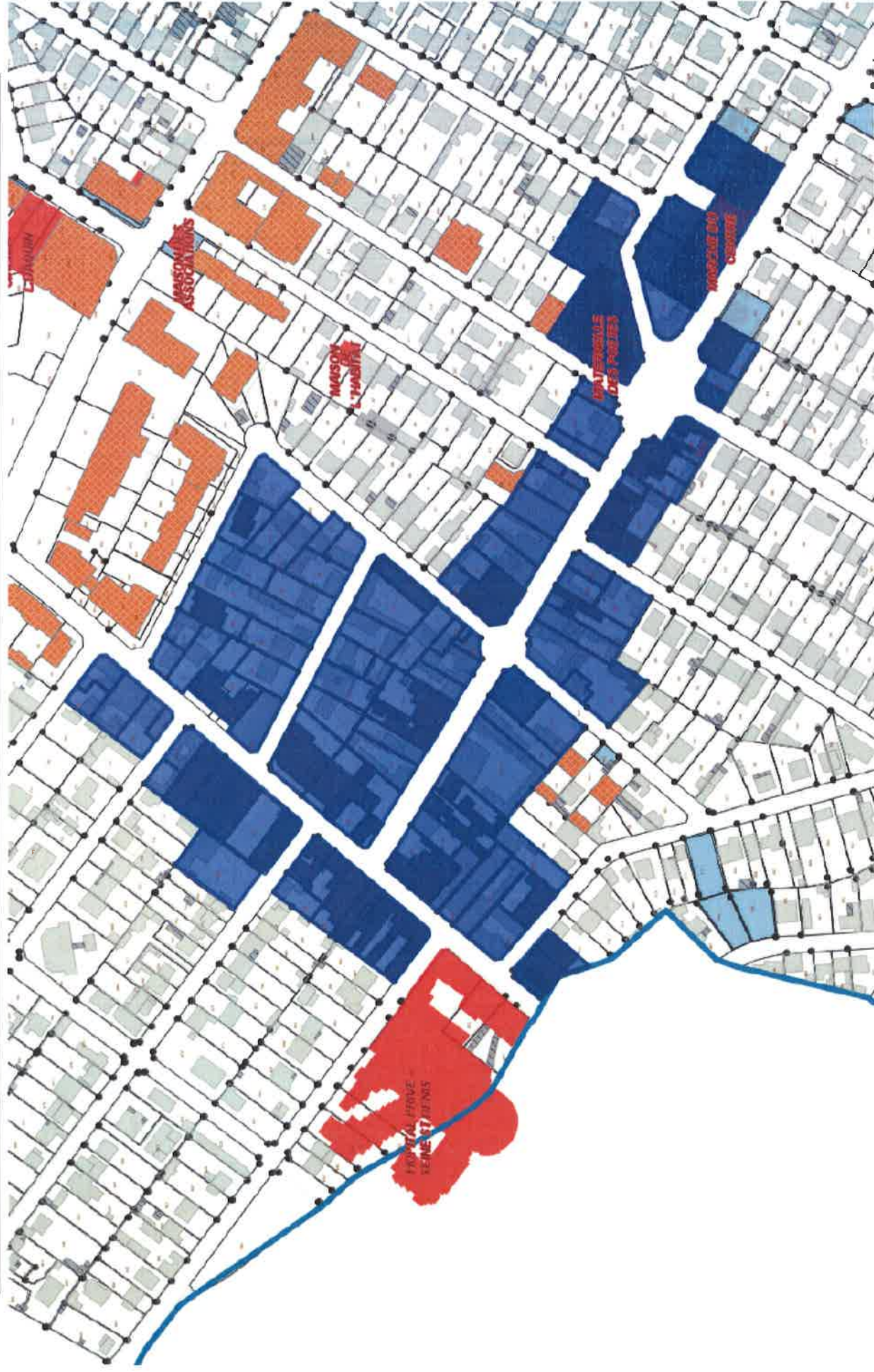
Adopté à la majorité

(74 voix pour, 3 voix contre)

Le président
Bruno BESCHIZZA



PRISE EN CONSIDERATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DU CENTRE-VILLE
ET INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE SURSIS A STATUER



Parcels concernés par le périmètre et sur lesquelles un sursis à statuer peut être opposé

Section+Numero	N°	Voie (RIVOLI)	Surface parcelle (m²)	Nature de culture
AV0121	6	AV PIERRE ET MARIE CURIE	417	SOL BATI
AV0122	8	AV HENRI BARBUSSE	400	SOL BATI
AV0123	6	AV HENRI BARBUSSE	423	SOL BATI
AV0124	4	AV HENRI BARBUSSE	420	SOL BATI
AV0125	3	AV DE LA PAIX	430	SOL BATI
AV0126	5	AV DE LA PAIX	435	SOL BATI
AV0127	8	AV PIERRE ET MARIE CURIE	387	SOL BATI
AV0132	14	AV PIERRE ET MARIE CURIE	423	SOL BATI
AV0133	16	AV PIERRE ET MARIE CURIE	417	SOL BATI
AV0134	11	AV DE L ESPERANCE	446	SOL BATI
AV0053	3	RUE ALBERT THOMAS	77	SOL BATI
AV0054	31	AV PIERRE ET MARIE CURIE	77	SOL BATI
AV0055	31	AV PIERRE ET MARIE CURIE	371	SOL BATI
AV0056	29	AV PIERRE ET MARIE CURIE	502	SOL BATI
AV0057	27	AV PIERRE ET MARIE CURIE	364	SOL BATI
AV0058	25	AV PIERRE ET MARIE CURIE	419	SOL BATI
AV0059	23	AV PIERRE ET MARIE CURIE	425	SOL BATI
AV0060	21	AV PIERRE ET MARIE CURIE	419	SOL BATI
AV0084	30	AV HENRI BARBUSSE	177	SOL BATI
AV0085	2	RUE MARCEL DEBOFFE	222	
AV0086	28	AV HENRI BARBUSSE	433	SOL BATI
AV0088	4	RUE MARCEL DEBOFFE	429	TERRAIN A BATIR
AV0089	6	RUE MARCEL DEBOFFE	855	
AV0090	8	RUE MARCEL DEBOFFE	434	SOL BATI
AV0091	10	RUE MARCEL DEBOFFE	427	TERRAIN A BATIR
AV0092	27	AV DE L ESPERANCE	439	SOL BATI
AV0094	23	AV DE L ESPERANCE	190	SOL BATI
AV0095	11	RUE PAUL LEGARROIS	236	SOL BATI
AV0096	9	RUE PAUL LEGARROIS	424	SOL BATI
AV0097	7	RUE PAUL LEGARROIS	432	SOL BATI
AV0098	3	RUE PAUL LEGARROIS	425	SOL BATI
AV0099	1	RUE PAUL LEGARROIS	421	SOL BATI
AV0101	22	AV HENRI BARBUSSE	420	SOL BATI
AV0102	18	AV HENRI BARBUSSE	828	SOL BATI
AV0103	4	RUE PAUL LEGARROIS	427	SOL BATI
AV0104	6	RUE PAUL LEGARROIS	426	SOL BATI
AV0106	10	RUE PAUL LEGARROIS	421	SOL BATI
AV0108	17	AV DE L ESPERANCE	429	SOL BATI
AV0110	17	AV PIERRE ET MARIE CURIE	312	SOL BATI
AV0111	11	AV PIERRE ET MARIE CURIE	631	
AV0112	9	AV PIERRE ET MARIE CURIE	316	SOL BATI
AV0113	7	AV PIERRE ET MARIE CURIE	317	SOL BATI
AV0114	5	AV PIERRE ET MARIE CURIE	398	SOL BATI
AV0115	16	AV HENRI BARBUSSE	423	SOL BATI
AV0116	14	AV HENRI BARBUSSE	825	SOL BATI
AV0117	12	AV HENRI BARBUSSE	389	SOL BATI
AV0118	10	AV HENRI BARBUSSE	276	SOL BATI
AV0119	4	AV PIERRE ET MARIE CURIE	284	SOL BATI
AV0120	10	AV HENRI BARBUSSE	270	SOL BATI
AV0200	2	PL HENRI DUQUENNE	346	SOL BATI
AV0201	34	AV PIERRE ET MARIE CURIE	299	SOL BATI
AV0202	32	AV PIERRE ET MARIE CURIE	299	SOL BATI
AV0203	33	AV PIERRE ET MARIE CURIE	168	SOL BATI
AV0204	37	AV PIERRE ET MARIE CURIE	572	SOL BATI

AV0205	1	RUE DE LA CONCORDE	154	SOL BATI
AV0160	20	AV PIERRE ET MARIE CURIE	435	SOL BATI
AV0161	22	AV PIERRE ET MARIE CURIE	422	SOL BATI
AV0162	25	AV JEAN CATELAS	446	SOL BATI
AV0163	24	AV PIERRE ET MARIE CURIE	300	SOL BATI
AV0164	24	AV PIERRE ET MARIE CURIE	108	SOL BATI
AV0165	30	AV JEAN CATELAS	198	SOL BATI
AV0166	28	AV PIERRE ET MARIE CURIE	176	SOL BATI
AV0167	30	AV PIERRE ET MARIE CURIE	168	SOL BATI
AV0168	28	AV JEAN CATELAS	434	SOL BATI
AV0386	11	AV BAPTISTE HUREL	280	TERRAIN A BATIR
AV0387	10	AV ROMAIN ROLLAND	274	SOL BATI
AV0388	8	AV ROMAIN ROLLAND	248	TERRAIN A BATIR
AV0389	9	AV BAPTISTE HUREL	271	TERRAIN A BATIR
AV0390	7	AV BAPTISTE HUREL	353	TERRAIN A BATIR
AV0391	6	AV ROMAIN ROLLAND	335	SOL BATI
AV0392	4	AV ROMAIN ROLLAND	446	TERRAIN A BATIR
AV0393	3	AV BAPTISTE HUREL	478	SOL BATI
AV0394	5	PL HENRI DUQUENNE	412	SOL BATI
AV0397	2	AV BAPTISTE HUREL	469	SOL BATI
AV0618	2	AV DE LA PAIX	244	TERRAIN A BATIR
AV0619	2	AV DE LA PAIX	198	TERRAIN A BATIR
AV0660	9	AV HENRI BARBUSSE	406	SOL BATI
AV0661	11	AV HENRI BARBUSSE	404	SOL BATI
AV0662	13	AV HENRI BARBUSSE	158	SOL BATI
AV0663	13	AV HENRI BARBUSSE	247	SOL BATI
AV0664	15	AV HENRI BARBUSSE	405	SOL BATI
AV0665	17	AV HENRI BARBUSSE	281	SOL BATI
AV0666	19	AV HENRI BARBUSSE	196	SOL BATI
AV0667	1	RUE VOLTAIRE	264	TERRAIN A BATIR
AV0753	15	AV DE L ESPERANCE	144	SOL BATI
AV0754	15	AV PIERRE ET MARIE CURIE	251	SOL BATI
AV0758	15	AV DE L ESPERANCE	30	SOL BATI
AV0759	19	AV PIERRE ET MARIE CURIE	104	SOL BATI
AV0760	6	PL HENRI DUQUENNE	105	SOL BATI
AV0761	34	AV JEAN CARTIGNY	90	SOL BATI
AV0762	8	RUE PAUL LEGARROIS	138	SOL BATI
AV0763	8	RUE PAUL LEGARROIS	297	SOL BATI
AV0818	33	AV HENRI BARBUSSE	337	SOL BATI
AV0819	33	AV HENRI BARBUSSE	102	SOL BATI
AV0830	12	RUE PAUL LEGARROIS	579	SOL BATI
AV0831		AV DE L ESPERANCE	280	SOL BATI
AV0892	25	AV DE L ESPERANCE	332	SOL BATI
AV0893	25	AV DE L ESPERANCE	360	SOL BATI
AV0910	12	AV PIERRE ET MARIE CURIE	1264	SOL BATI
AV0915	39	AV HENRI BARBUSSE	234	SOL BATI
AV0916	1	RUE FRANCOIS GARCIA	207	SOL BATI
AV0976	18	AV PIERRE ET MARIE CURIE	1146	SOL BATI
AV0977	18	AV PIERRE ET MARIE CURIE	138	SOL BATI
AV0992	26	AV HENRI BARBUSSE	735	SOL BATI
AV1011	2	AV HENRI BARBUSSE	80	TERRAIN A BATIR
AV1012	2	AV HENRI BARBUSSE	62	SOL BATI
AV0232	4	RUE DE LA CONCORDE	403	SOL BATI
AV0233	2	RUE DE LA CONCORDE	482	SOL BATI
AV0234	9001	AV PIERRE ET MARIE CURIE	525	SOL BATI
AV0235	1	AV ROMAIN ROLLAND	943	SOL BATI
AV0236	3	AV ROMAIN ROLLAND	306	SOL BATI

AV0706	4	RUE VOLTAIRE	804	SOL BATI
AV0707	21	AV HENRI BARBUSSE	294	SOL BATI
AV0708	23	AV HENRI BARBUSSE	526	SOL BATI
AV0709	25	AV HENRI BARBUSSE	810	SOL BATI
AV0710	29	AV HENRI BARBUSSE	413	SOL BATI
AV0711	31	AV HENRI BARBUSSE	226	SOL BATI
AV0712	1	RUE EMILE BIDENT	178	SOL BATI
AV0727	35	AV HENRI BARBUSSE	444	SOL BATI

Le conseil de territoire PARIS TERRES D'ENVOL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 63
Excusés : 14
Absents : 3

REUNION DU 1^{ER} MARS 2021

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le LUNDI PREMIER MARS à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le VINGT-TROIS FEVRIER DEUX MILLE VINGT-ET-UN, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, M. BAILLON Jean-François, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BOUTHORS Jacqueline, Mme BRAHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, M. DESRUMAUX Denis, M. DRIEU Fleury, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. GESELL Quentin, M. GUYON Olivier, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, Mme LAGARDE Aude, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MANGIN Anthony, M. MARAN Max, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, M. MEIGNEN Thierry, Mme MEKKI Chérifa, Mme MENDES Odette, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. MUSQUET Jean-Marie, Mme PERRON Christine, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme SAGO Aïssa, M. SAULIERE Gilles, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, Mme YOUSSEF Mélissa, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DA COSTA Marie-Lyne, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, M. FERREIRA Lino, Mme JAOUANI Amel, M. LAGARDE Jean-Christophe, Mme LAGNEAU Muriel, Mme MABCHOUR Najet, Mme PINHEIRO Amélie.

AYANT DONNE POUVOIR A

Mme MAROUN Séverine, M. MIGNOT Didier, M. MUSQUET Jean-Marie, Mme MEYER Karine, Mme MEKKI Chérifa, M. MORIN Sébastien, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. BESCHIZZA Bruno, M. LAPORTE Pierre, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. BAILLON Jean-François, M. CANNAROZZO Frank,

ABSENTS

Mme BENAMMOUR Mériem, Mme MABIRE-LOISON Myriam, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. ATTIORI Olivier

DÉLIBÉRATION N°09 – URBANISME – LE BLANC-MESNIL – PRISE EN CONSIDERATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA MOLETTE ET INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE SURSIS A STATUER

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry MEIGNEN,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses article L.424-1-3°, R.151-52-13° et R.424-4

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune du Blanc-Mesnil approuvé le 22 novembre 2007 par délibération du conseil municipal,

Vu la délibération n°32 du conseil de territoire du 21 mars 2016 approuvant la révision du PLU de la commune du Blanc-Mesnil,

Vu l'arrêté n°2016/110 du Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Terres d'Envol en date du 8 septembre 2016 portant mise à jour n°1 du PLU du Blanc-Mesnil,

Vu l'arrêté n°2017/265 du Président de l'EPT Paris Terres d'Envol en date du 10 octobre 2017 portant mise à jour n°2 du PLU du Blanc-Mesnil,

Vu la délibération n°70 du Conseil de territoire du 9 juillet 2018 approuvant la modification n°1 du PLU de la commune du Blanc-Mesnil,

Vu l'arrêté n°2019/011 du Président de l'EPT Paris Terres d'Envol en date du 28 mars 2019 portant mise à jour n°3 du PLU du Blanc-Mesnil,

Vu l'arrêté n°2019/039 du Président de l'EPT Paris Terres d'Envol en date du 14 octobre 2019 portant mise à jour n°4 du PLU du Blanc-Mesnil,

093-200058097-20210301-09-01-03-2021-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

Vu l'arrêté n°2020/049 du Président de l'EPT Paris Terres d'Envol en date du 18 décembre 2020 portant mise à jour n°5 du PLU du Blanc-Mesnil,

Vu la délibération n°27 du conseil de territoire du 8 avril 2019 approuvant la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF comprenant un périmètre de veille foncière (avec études) dit « la Molette »,

Vu le périmètre et la liste des parcelles incluses dans ce périmètre annexée,

Considérant que le secteur de la Molette présente un enjeu d'aménagement stratégique, tant par sa situation sur le plan urbain que sur le plan réglementaire,

Considérant l'identification de ce secteur au sein du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU de la commune du Blanc-Mesnil comme l'un des principaux secteurs à enjeux et particulièrement en termes de renouvellement urbain,

Considérant les objectifs définis au sein de l'OAP du secteur de la Molette,

Considérant que les réflexions menées sur ce site n'ont pu aboutir à ce jour à un projet d'aménagement global,

Considérant que les premières études font état d'un important potentiel de construction sur le secteur identifié et la nécessité de réaliser des équipements et infrastructures publics pour accompagner la mutation du site,

Considérant la nécessité de définir un périmètre de prise en considération permettant de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant les terrains inclus dans le périmètre de l'opération d'aménagement du secteur de la Morée, incluant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de ladite opération,

Après en avoir délibéré,

- **Prend en considération** le projet d'aménagement du secteur de la Molette,
- **Approuve** l'instauration du périmètre de prise en considération au titre de l'article L.424-1-3° du code de l'urbanisme sur le périmètre et les parcelles définis par le plan et la liste annexés à la présente délibération,
- **Décide** que la procédure du sursis à statuer pourra être appliquée, par décision motivée de la commune du Blanc-Mesnil, à toute demande d'autorisation de travaux, construction ou installation située à l'intérieur de ce périmètre ;
- **Autorise** le Président à accomplir les procédures nécessaires pour permettre à la présente délibération de produire ses effets juridiques conformément au code de l'urbanisme et au code général des collectivités locales.

Adopté à la majorité

(74 voix pour, 3 voix contre)

Le président
Bruno-BESCHIZZA



**PRISE EN CONSIDERATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA MOLETTE
ET INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE SURSIS A STATUER**



Parcelles concernées par le périmètre et sur lesquelles un sursis à statuer peut être opposé

Section+Numero	N°	Voie (RIVOLI)	Surface parcelle (m²)	Nature de culture
BD0044		RUE DE LA VICTOIRE	617	SOL BATI
BD0045	6	RUE DE LA VICTOIRE	14581	SOL BATI
BD0046	6	RUE DE LA VICTOIRE	19	SOL BATI
BD0052		RUE DE LA VICTOIRE	483	SOL BATI
BD0053		RUE DE LA VICTOIRE	70	SOL BATI
BD0054		RUE DE LA VICTOIRE	174	SOL BATI
BD0055		RUE DE LA VICTOIRE	63	SOL BATI
BD0058		RUE DE LA VICTOIRE	347	SOL BATI
BD0059		RUE DE LA VICTOIRE	152	SOL BATI
BD0060		RUE DE LA VICTOIRE	1330	SOL BATI
BD0061		RUE DE LA VICTOIRE	1460	SOL BATI
BD0062		RUE DE LA VICTOIRE	367	SOL BATI
BD0063		RUE DE LA VICTOIRE	163	SOL BATI
BD0064		RUE DE LA VICTOIRE	337	SOL BATI
BD0065		RUE DE LA VICTOIRE	65	SOL BATI
BD0066		RUE DE LA VICTOIRE	218	SOL BATI
BD0067		RUE DE LA VICTOIRE	54	SOL BATI
BD0069	3	RUE GUSTAVE EIFFEL	4586	TERRAIN A BATIR
BD0070	3	RUE GUSTAVE EIFFEL	293	SOL BATI
BD0071	145	AV CHARLES FLOQUET	5518	TERRAIN A BATIR
BD0072	145	AV CHARLES FLOQUET	112	SOL BATI
BD0073		RUE DE LA VICTOIRE	639	SOL BATI
BD0074		RUE DE LA VICTOIRE	114	SOL BATI
BD0075		RUE DE LA VICTOIRE	388	SOL BATI
BD0076		RUE DE LA VICTOIRE	9544	SOL BATI
BD0077		RUE DE LA VICTOIRE	222	SOL BATI
BC0002	118	AV ARISTIDE BRIAND	15390	SOL BATI
BC0007	8	RUE PEGOUD	320	SOL BATI
BC0008	10	RUE PEGOUD	320	SOL BATI
BC0009	12	RUE PEGOUD	321	TERRAIN A BATIR
BC0010	14	RUE PEGOUD	320	SOL BATI
BC0011	119	AV CHARLES FLOQUET	290	SOL BATI
BC0012	121	AV CHARLES FLOQUET	284	SOL BATI
BC0013	123	AV CHARLES FLOQUET	327	SOL BATI
BC0014	15	RUE PEGOUD	441	
BC0015	127	AV CHARLES FLOQUET	307	SOL BATI
BC0016	129	AV CHARLES FLOQUET	279	SOL BATI
BC0017	13	RUE PEGOUD	659	
BC0018	9	RUE PEGOUD	288	SOL BATI
BC0019	7	RUE PEGOUD	327	SOL BATI
BC0020	5	RUE PEGOUD	325	SOL BATI
BC0021	3	RUE PEGOUD	322	SOL BATI
BC0022	1	RUE PEGOUD	290	SOL BATI
BC0024	24	RUE DE LA VICTOIRE	3178	SOL BATI
BC0025	28	RUE DE LA VICTOIRE	5585	SOL BATI
BC0026	131	AV CHARLES FLOQUET	3026	SOL BATI
BC0036		RUE DU PARC	3620	SOL BATI
BC0039	80	AV ARISTIDE BRIAND	390	SOL BATI
BC0042		RUE DE LA VICTOIRE	175	SOL BATI
BC0044		RUE JEAN PIERRE TIMBAUD	579	SOL BATI

BC0056	74	AV ARISTIDE BRIAND	6915	SOL BATI
BC0057	76	AV ARISTIDE BRIAND	5413	SOL BATI
BC0059	6	RUE PEGOUD	320	SOL BATI
BC0060	6	RUE PEGOUD	320	SOL BATI
BC0061	4	RUE PEGOUD	320	SOL BATI
BC0062	2	RUE PEGOUD	352	SOL BATI
BC0070		RUE DE LA VICTOIRE	1271	SOL BATI
BC0080	180	AV CHARLES FLOQUET	57854	SOL BATI
BC0092		RUE DU PARC	487	SOL BATI
BC0095	20	RUE DU PARC	440	SOL BATI
BC0098	14	RUE DU PARC	4	SOL BATI
BE0703	20	AV PLISSON	251	SOL BATI
BC0099	24	RUE DU PARC	787	TERRAIN A BATIR
BC0100		RUE DE LA VICTOIRE	1021	SOL BATI
BC0101		RUE DE LA VICTOIRE	1403	SOL BATI
BC0102		RUE DE LA VICTOIRE	2137	SOL BATI
BC0108	192	AV CHARLES FLOQUET	49959	SOL BATI
BC0111	9001	AV CHARLES FLOQUET	1372	TERRAIN A BATIR
BC0113	9001	AV CHARLES FLOQUET	6022	SOL BATI
BC0117	20	RUE DU CAPITAINE DREYFUS	4256	SOL BATI
BC0119	12	RUE DU CAPITAINE DREYFUS	128	SOL BATI
BC0120	14	RUE DU CAPITAINE DREYFUS	126	SOL BATI
BC0121	16	RUE DU CAPITAINE DREYFUS	126	SOL BATI
BC0122	18	RUE DU CAPITAINE DREYFUS	127	SOL BATI
BC0123	22	RUE DU CAPITAINE DREYFUS	129	SOL BATI
BC0124	24	RUE DU CAPITAINE DREYFUS	126	SOL BATI
BC0125	26	RUE DU CAPITAINE DREYFUS	126	SOL BATI
BC0126	28	RUE DU CAPITAINE DREYFUS	126	SOL BATI
BC0127	30	RUE DU CAPITAINE DREYFUS	120	SOL BATI
BC0128	11	RUE IQBAL MASHI	7730	SOL BATI
AY0518	135	RUE VICTOR HUGO	392	SOL BATI
AY0519	133	RUE VICTOR HUGO	460	SOL BATI
AY0534	144	AV CHARLES FLOQUET	416	SOL BATI
AY0557	165	RUE VICTOR HUGO	225	SOL BATI
AY0558	165	RUE VICTOR HUGO	175	SOL BATI
AY0584	181	RUE VICTOR HUGO	443	SOL BATI
AY0588	169	RUE VICTOR HUGO	369	SOL BATI
BC0130	80	AV ARISTIDE BRIAND	2669	SOL BATI
BC0132		RUE DU PARC	597	SOL BATI
BC0134	21	RUE DE LA VICTOIRE	4305	SOL BATI
BC0135	21	RUE DE LA VICTOIRE	1615	SOL BATI
BC0136	10	RUE DU CAPITAINE DREYFUS	14	SOL BATI
BC0137	10	RUE DU CAPITAINE DREYFUS	382	SOL BATI
BC0138	4	ALL BOBBY SANDS	240	SOL BATI
BC0139	6	ALL BOBBY SANDS	240	SOL BATI
BC0140	8	ALL BOBBY SANDS	240	SOL BATI
BC0141	10	ALL BOBBY SANDS	240	SOL BATI
BC0142	12	ALL BOBBY SANDS	240	SOL BATI
BC0143	14	ALL BOBBY SANDS	240	SOL BATI
BC0144	16	ALL BOBBY SANDS	240	SOL BATI
BC0145	18	ALL BOBBY SANDS	242	SOL BATI

BC0146	194	AV CHARLES FLOQUET	725	TERRAIN A BATIR
BC0147	190	AV CHARLES FLOQUET	2784	SOL BATI
BC0148	190	AV CHARLES FLOQUET	1702	SOL BATI
BC0150	131	AV CHARLES FLOQUET	2588	TERRAIN A BATIR
BC0152	92	AV ARISTIDE BRIAND	5157	SOL BATI
BC0153	116	AV ARISTIDE BRIAND	16646	SOL BATI
BC0154	116	AV ARISTIDE BRIAND	251	SOL BATI
BC0155	116	AV ARISTIDE BRIAND	288	SOL BATI
BC0156	131	AV CHARLES FLOQUET	4011	SOL BATI
BC0157		AV CHARLES FLOQUET	883	SOL BATI
AY0590	167	RUE VICTOR HUGO	369	SOL BATI
BE0759	18	AV PLISSON	395	SOL BATI
BE0760	20	AV PLISSON	104	SOL BATI
BD0002	9	RUE DE LA VICTOIRE	20158	SOL BATI
BD0003	131	AV CHARLES FLOQUET	7322	SOL BATI
BD0004	20	RUE DE LA VICTOIRE	4650	SOL BATI
BD0005		RUE DE LA VICTOIRE	184	SOL BATI
BD0006	8	RUE DE LA VICTOIRE	12511	SOL BATI
BD0008		RUE DE LA VICTOIRE	2111	SOL BATI
BD0011	4	RUE DU PARC	14295	SOL BATI
BD0012		RUE DU PARC	9590	SOL BATI
BD0013		RUE DU PARC	912	SOL BATI
BD0018	18	RUE DE LA VICTOIRE	1790	SOL BATI
BD0019	2	RUE DE LA VICTOIRE	1233	SOL BATI
BD0020		RUE DE LA VICTOIRE	220	SOL BATI
BD0021	19	RUE GUSTAVE EIFFEL	14916	SOL BATI
BD0023	143	AV CHARLES FLOQUET	62	SOL BATI
BD0035	147	AV CHARLES FLOQUET	10291	SOL BATI
BD0036		AV CHARLES FLOQUET	247	SOL BATI
BD0037		AV CHARLES FLOQUET	166	SOL BATI
BD0038		AV CHARLES FLOQUET	171	SOL BATI
BD0039		RUE GUSTAVE EIFFEL	3879	SOL BATI
AY0594	158	AV CHARLES FLOQUET	3748	SOL BATI
AY0599	128	AV ARISTIDE BRIAND	1422	SOL BATI
AY0619	151	RUE VICTOR HUGO	370	SOL BATI
BE0785	4	AV PLISSON	91	SOL BATI
BE0786	4	AV PLISSON	209	SOL BATI
AY0398	125	RUE VICTOR HUGO	403	SOL BATI
AY0399	127	RUE VICTOR HUGO	599	SOL BATI
AY0400	129	RUE VICTOR HUGO	599	SOL BATI
AY0401	131	RUE VICTOR HUGO	600	SOL BATI
AY0403	137	RUE VICTOR HUGO	552	SOL BATI
AY0404	139	RUE VICTOR HUGO	400	SOL BATI
AY0405	141	RUE VICTOR HUGO	400	
AY0406	143	RUE VICTOR HUGO	400	SOL BATI
AY0407	145	RUE VICTOR HUGO	400	SOL BATI
AY0409	149	RUE VICTOR HUGO	400	SOL BATI
AY0411	153	RUE VICTOR HUGO	320	SOL BATI
AY0412	155	RUE VICTOR HUGO	320	SOL BATI
AY0413	157	RUE VICTOR HUGO	320	SOL BATI
AY0414	159	RUE VICTOR HUGO	368	SOL BATI

AY0415	161	RUE VICTOR HUGO	320	SOL BATI
AY0416	163	RUE VICTOR HUGO	320	SOL BATI
AY0420	171	RUE VICTOR HUGO	200	SOL BATI
AY0421	171	RUE VICTOR HUGO	200	SOL BATI
AY0422	173	RUE VICTOR HUGO	399	SOL BATI
AY0423	175	RUE VICTOR HUGO	399	SOL BATI
AY0424	177	RUE VICTOR HUGO	399	SOL BATI
AY0505	9003	ALL DES DAHLIAS	36139	
AY0506	146	AV CHARLES FLOQUET	39	SOL BATI
BE0323	2	AV PLISSON	287	SOL BATI
BE0324	206	AV CHARLES FLOQUET	548	SOL BATI
BE0326	8	AV PLISSON	300	SOL BATI
BE0327	10	AV PLISSON	300	SOL BATI
BE0328	12	AV PLISSON	300	SOL BATI
BE0329	14	AV PLISSON	300	SOL BATI
BE0330	16	AV PLISSON	300	SOL BATI
BE0334	24	AV PLISSON	150	SOL BATI
BE0335	19	RUE DU CAPITAINE DREYFUS	300	SOL BATI
BE0336	26	AV PLISSON	300	SOL BATI
BE0337	28	AV PLISSON	240	SOL BATI
BE0338	30	AV PLISSON	300	SOL BATI
BE0339	32	AV PLISSON	300	SOL BATI
BE0340	34	AV PLISSON	300	SOL BATI
BE0341	36	AV PLISSON	300	SOL BATI
BE0342	38	AV PLISSON	300	SOL BATI
BE0343	40	AV PLISSON	300	SOL BATI
BE0344	42	AV PLISSON	300	SOL BATI
BE0345	345	RUE DU CAPITAINE DREYFUS	300	SOL BATI
BE0346	46	AV PLISSON	300	SOL BATI
BE0347	48	AV PLISSON	300	SOL BATI
BE0348	50	AV PLISSON	300	SOL BATI
BE0349	52	AV PLISSON	150	SOL BATI
BE0350	52	AV PLISSON	150	SOL BATI
BE0351	54	AV PLISSON	300	SOL BATI
BE0352	56	AV PLISSON	300	SOL BATI
BE0354	58	AV PLISSON	964	